

SYNDICAT MIXTE ARGUENON-PENTHIEVRE

Aménagement d'une hydrogénératrice en aval du barrage de la Ville Hatte sur les communes de PLOREC-SUR-ARGUENON et PLEVEN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 8 février 2022, une enquête publique est ouverte du lundi 28 février 2022 (9 h 00) au mardi 29 mars 2022 (12 h 00). Cette enquête est organisée suite à la réception, le 23 juillet 2021, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, de la demande d'autorisation environnementale et de ses compléments qu'elle a réceptionnés le 27 septembre 2021 et le 22 décembre 2021, présentés par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP), concernant l'aménagement d'une hydrogénératrice en aval du barrage de la Ville Hatte sur les communes de PLOREC-SUR-ARGUENON et PLEVEN.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement. L'autorisation environnementale comporte une autorisation au titre de la loi sur l'eau, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (au titre des rubriques 2.1.5.0, 2.2.3.0, 3.1.3.0 et 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du même code).

Le dossier d'enquête publique comporte le dossier de demande d'autorisation environnementale et ses compléments, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre à l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS), l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon - Baie de la Fresnaye.

Les personnes intéressées peuvent, durant cette enquête, prendre connaissance du dossier dans les mairies de PLOREC-SUR-ARGUENON (siège d'enquête) et PLEVEN aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler leurs observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à leur disposition dans les mairies de PLOREC-SUR-ARGUENON et PLEVEN ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de PLOREC-SUR-ARGUENON en mentionnant sur l'enveloppe : Mme le Commissaire enquêteur – Mairie de PLOREC-SUR-ARGUENON - Le Bourg – 22130 PLOREC-SUR-ARGUENON. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse courriel : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet www.smap22.fr et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête.

Mme Michèle PHILIPPE (ingénieure en retraite), désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairies de :

PLOREC-SUR-ARGUENON	PLEVEN
Mardi 1 ^{er} mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00	Lundi 7 mars 2022, de 9 h 30 à 12 h 00
Mercredi 16 mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00	Mardi 29 mars 2022, de 9 h 30 à 12 h 00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies de PLOREC-SUR-ARGUENON et PLEVEN pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - Usine de la Ville Hatte - 22130 PLEVEN.

Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre	02 96 84 49 10	production-eau@smap22.fr
M. Rémi ROUXEL	02 96 01 21 53	remi.rouxel@sdaep22.fr